



**MAIRIE LE MESNIL AUBRY**  
**Madame martine BIDEL**  
**Maire**  
**Place Mairie**  
**95720 LE MESNIL-AUBRY**

## **Le Président,**

**Nos réf.** : MA/OS/IP- 075/24

**Vos réf.** : Révision allégée du PLU

Lettre recommandée AR 1A 205 995 8014 1

Cergy, le 07 août 2024

Madame le Maire,

Par courrier recommandé en date du 5 août 2024, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF VAL D'OISE sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Mesnil-Aubry conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre pôle Développement des Entreprises et Compétences, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Notre pôle Développement des Entreprises et Compétences reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.  
Contact : Yves COJANDASSAMY - yves.cojandassamy@cma-idf.fr - 06 63 00 90 15.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président de la CMA Ile-de-France-VAL D'OISE**  
**Michel ALEXEEF**